



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Élections 2023 des membres du
Conseil national de l'enseignement supérieur et
de la recherche artistiques et culturels
(CNESERAC)**

Scrutin n° 13 : Fonctionnaires des corps de documentation

Profession de foi

Liste : CGT Culture – FSU Culture

Candidat titulaire	Candidat suppléant
Laurence BIZIEN – ENSA Nantes / UMR AAU CRENAU	Marie-Noëlle BERTRAND – École nationale supérieure des Beaux-Arts



Cher.e.s collègues,

En tant que fonctionnaires des corps de documentation du ministère de la Culture, vous êtes invité.e.s à élire des représentant.e.s pour la deuxième mandature du CNESERAC.

Entre accord-cadre avec le CNRS, rapprochement avec les universités, mise en œuvre d'une stratégie de la recherche, le ministère de la Culture entend se présenter comme un acteur à part entière du réseau de la recherche scientifique et académique française et internationale.

Cependant, au-delà de cette volonté affichée, un socle commun de réflexion et de compétences transversales doit être mobilisé et reconnu. Le ministère aurait à gagner à impliquer l'ensemble des acteurs concernés, à savoir les personnels de recherche, de documentation, de conservation, et à reconnaître leur apport au processus de recherche et expertise scientifique. Les personnels de la documentation font partie intégrante de la recherche culturelle et sont en droit de bénéficier d'une reconnaissance professionnelle et de la liberté de construire leur carrière en publiant et en participant à des colloques ou séminaires.

En vue de défendre la garantie d'une plus grande liberté de recherche pour tous les agents des corps scientifiques qui souhaitent en bénéficier, et notamment pour les corps de documentation qui sont singulièrement mal traités de ce point de vue, la CGT Culture et la FSU Culture ont choisi de s'associer pour porter ces questions au sein du CNESERAC, qui demeure la seule instance démocratique du dispositif de la recherche Culture.

Parallèlement à ces grands principes, et en phase avec l'actualité globale du monde de la recherche, **nous souhaiterions alimenter débats et réflexions sur les dossiers suivants :**

- **Transition écologique** : les enjeux d'éco-responsabilité et de démarches vertueuses ont été saisis par les bibliothèques et centres documentaires (matériaux écoresponsables, prise en compte de l'impact écologique) ; les documentalistes peuvent accompagner transition bas-carbone et numérique responsable lors de formations à la gestion et conservation des données (promotion d'outils comme Archifiltre).

- **Science ouverte**: le ministère doit sensibiliser nos collègues à ce mode de publication. Accompagner leur mise en ligne et conserver les données produites sont des missions à développer d'urgence. Élaborer un plan de formation à la science ouverte des documentalistes, ingénieurs et bibliothécaires, développer cette fonction « appui à la recherche » avec un accroissement des emplois, créer un réseau de référents ou médiateurs, permettraient au ministère de s'inscrire, avec une capacité interne, dans la politique nationale de science ouverte, critère désormais pris en compte dans l'évaluation et l'accréditation Hcéres. La mutualisation des collections existantes et à venir (HAL et DUMAS) dans un portail HAL du ministère en serait une première étape.

- **Edition scientifique** : une politique de mutualisation de moyens et de collaboration entre les différents acteurs (bibliothèques, presses universitaires, éditeurs) et des réseaux métiers faciliterait la migration des publications vers l'accès libre, une visibilité des dépenses, l'expérimentation de nouveaux formats d'édition (pépinières), une formation à la publication des étudiants ...

- **Intégrité scientifique et RGPD** : entre serment doctoral et décret de 2021 précisant les obligations des établissements, la question des règles et valeurs qui doivent régir les activités de recherche a été rebattue. Une sensibilisation au plagiat est généralement effectuée par les documentalistes, certaines écoles utilisent des logiciels tel compilatio ; Cette démarche mériterait d'être élargie, avec des actions de sensibilisation et de formation.

- **Archivage de l'enseignement et de la recherche** : une politique normée est attendue mais sa mise en œuvre reste inachevée, faute de personnels. La création de postes d'archivistes ou de décharges pour les agents remplissant cette mission permettrait de répondre à cette obligation, complexifiée avec les données numériques.

- **Innovation pédagogique** : le mouvement des Ressources éducatives libres (REL) et de l'OpenEducation est porté par plusieurs universités ; il consiste à la production, mise à disposition et référencement de ressources éducatives réutilisables, voire modifiables, par d'autres enseignants. Les documentalistes peuvent être partie prenante dans leur champ de compétences, en lien avec des ingénieurs pédagogiques (signalement et diffusion, conception de modules, droits auteur/image).